



010701-1A - TREMEVEN - PLOUHA

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
2336	TRÉMÉVEN PARKING R.DE L'ECOLE (D7C - ABRIBUS)	07:23
	TRÉMÉVEN RTE DE ST JACQUES (C5 4 CROAS NEVEZ)	07:26
307	GOMMENECH R.FONTAINE ST GUY (D67 - ABRIBUS)	07:34
1646	PLUDUAL EGLISE (D94 - ABRIBUS)	07:49
1512	PLOUHA ST LAURENT (INTER.LE COSQUER - ABRIBUS)	07:52
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	07:58

010701-Rm - PLOUHA - TREMEVEN

	Fréquence: --M---- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	13:15
	PLOUHA ST LAURENT (INTER.LE COSQUER - ABRIBUS)_2	13:22
	PLUDUAL EGLISE (D94)_2	13:26
	TRÉMÉVEN RUNALES (CARREF.D2.7/D7C)	13:35
	TRÉMÉVEN PARKING R.DE L'ECOLE (D7C - ABRIBUS)	13:36
	TRÉMÉVEN RTE DE ST JACQUES (C5 4 CROAS NEVEZ)	13:39
307	GOMMENECH R.FONTAINE ST GUY (D67 - ABRIBUS)	13:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

010701-1R - PLOUHA - TREMEVEN

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	16:55
1512_2	PLOUHA ST LAURENT (INTER.LE COSQUER - ABRIBUS)_2	17:02
1646_2	PLUDUAL EGLISE (D94)_2	17:06
6397	TRÉMÉVEN RUNALES (CARREF.D2.7/D7C)	17:15
2336	TRÉMÉVEN PARKING R.DE L'ECOLE (D7C - ABRIBUS)	17:16
	TRÉMÉVEN RTE DE ST JACQUES (C5 4 CROAS NEVEZ)	17:19
307	GOMMENEC'H R.FONTAINE ST GUY (D67 - ABRIBUS)	17:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

010701B-1A - LANVOLLON - PLEGUIEN - PLOUHA

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
22582	LANVOLLON 33 RUE ST YVES	07:44
1044	PLÉGUIEN COAT BRUCQ (D9 - ABRIBUS)	07:51
7725	PLÉGUIEN LA CROIX LORETTE (INTER.KERCONAN - ABRIBUS)	07:53
1042	PLÉGUIEN LE GRAND CHEMIN (D9 - PARKING ABRIBUS)	07:56
16964	PLÉGUIEN LE BOURG (D84 - INTER.PENQUER - ABRIBUS)	07:58
11484	PLÉGUIEN PONT JEAN (D84 - ABRIBUS)	08:00
	PLÉGUIEN KERVENEC (D84)	08:01
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	08:07

010701B-Rm - PLOUHA - PLEGUIEN - LANVOLLON

	Fréquence: --M---- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	13:15
	PLÉGUIEN KERVENEC (D84 - INTER.IMP.DU LAVOIR)_2	13:25
11484_2	PLÉGUIEN PONT JEAN (D84 - ABRIBUS)_2	13:27
	PLÉGUIEN LE BOURG (D84 - LA CROIX QUINQUIS)	13:29
1042_2	PLÉGUIEN LE GRAND CHEMIN (D9 - PARKING ABRIBUS)_2	13:31
	PLÉGUIEN LA CROIX LORETTE (D9)_2	13:33
1044_2	PLÉGUIEN COAT BRUCQ (D9 - ABRIBUS)_2	13:35
22582_2	LANVOLLON 33 RUE ST YVES_2	13:40

010701B-1R - PLOUHA - PLEGUIEN - LANVOLLON

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: C.A.T. CIE ARMORIC. TRANSP	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	16:55
	PLÉGUIEN KERVENEC (D84 - INTER.IMP.DU LAVOIR)_2	17:05
11484_2	PLÉGUIEN PONT JEAN (D84 - ABRIBUS) _2	17:07
	PLÉGUIEN LE BOURG (D84 - LA CROIX QUINQUIS)	17:09
1042_2	PLÉGUIEN LE GRAND CHEMIN (D9 - PARKING ABRIBUS)_2	17:11
	PLÉGUIEN LA CROIX LORETTE (D9)_2	17:13
1044_2	PLÉGUIEN COAT BRUCQ (D9 - ABRIBUS)_2	17:15
22582_2	LANVOLLON 33 RUE ST YVES_2	17:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

010702-1A - LANVOLLON - TRESSIGNAUX - TREGUIDEL - PLOUHA

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
23901	LANVOLLON R.DE LA GARE (PARKING)	07:25
8950	TRESSIGNAUX LE ROCHOU (ABRIBUS)	07:28
6461	TRESSIGNAUX PORZOU (STOP.RUE HIPPOLYTE TREHIOU)	07:30
9508	TRESSIGNAUX LA TRINITE (INTER.KERVELARD KERAZIOU ABRIBUS)	07:34
	TRÉGUIDEL CATROUAL (D51 ABRIBUS)	07:35
2309	TRÉGUIDEL LA RIBOTEE (ABRIBUS)	07:37
2307	TRÉGUIDEL EGLISE (ABRIBUS)	07:39
9374	TRÉGUIDEL MALASSIS (D84 INTER.LES MARES - ABRIBUS)	07:42
24489	PLÉGUIEN LA CROIX MOGN (D84 - CALVAIRE)	07:46
1045	PLÉGUIEN LES PRES FLEURIS (D9 - ABRIBUS)	07:48
6726	PLÉGUIEN LE ROHA (D9 - ABRIBUS)	07:50
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	08:02

010702-Rm - PLOUHA - TREGUIDEL - TRESSIGNAUX - LANVOLLON

	Fréquence: --M---- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	13:15
	PLOURHAN LE ROHA (CARREF.D9 - ABRIBUS)_2	13:24
	PLÉGUIEN LES PRES FLEURIS (D9 - ABRIBUS)_2	13:25
	PLÉGUIEN LA CROIX MOGN (D84 - INTER.TRAOU ROUT)_2	13:27
	TRÉGUIDEL MALASSIS (INTER.LES MARES D84 ABRIBUS)_2	13:29
2307	TRÉGUIDEL EGLISE (ABRIBUS)	13:32
2309_2	TRÉGUIDEL LA RIBOTEE (ABRIBUS)_2	13:34
	TRÉGUIDEL CATROUAL (D51 ABRIBUS)	13:35
9508_2	TRESSIGNAUX LA TRINITE (INTER.KERVELARD KERAZIOU ABRIBUS)	13:37
	TRESSIGNAUX RUE F. LE NABOUR (INTER.LE PORZOU D7)	13:41
	TRESSIGNAUX LE ROCHOU (C2 - INTER.KERMIN CREC'H)	13:43
23901_2	LANVOLLON R.DE LA GARE (PARKING)_2	13:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

010702-1R - PLOUHA - TREGUIDEL - TRESSIGNAUX - LANVOLLON

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	17:00
6726_2	PLOURHAN LE ROHA (CARREF.D9 - ABRIBUS)_2	17:10
1045_2	PLÉGUIEN LES PRES FLEURIS (D9 - ABRIBUS)_2	17:12
24489_2	PLÉGUIEN LA CROIX MOGN (D84 - INTER.TRAOU ROUT)_2	17:14
	TRÉGUIDEL MALASSIS (INTER.LES MARES D84 ABRIBUS)_2	17:18
2307	TRÉGUIDEL EGLISE (ABRIBUS)	17:20
2309_2	TRÉGUIDEL LA RIBOTEE (ABRIBUS)_2	17:23
	TRÉGUIDEL CATROUAL (D51 ABRIBUS)	17:26
9508_2	TRESSIGNAUX LA TRINITE (INTER.KERVELARD KERAZIOU ABRIBUS)	17:27
6461_2	TRESSIGNAUX RUE F. LE NABOUR (INTER.LE PORZOU D7)	17:30
	TRESSIGNAUX LE ROCHOU (C2 - INTER.KERMIN CREC'H)	17:32
23901_2	LANVOLLON R.DE LA GARE (PARKING)_2	17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



09/04/2025

Centre scolaire de PLOUHA: circuits spécifiques.

010702D-1A - PLEHEDEL - LANVOLLON - PLOUHA

	Fréquence: LMMJV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
1046	PLÉHÉDEL EGLISE (D54 - PL.DE LA LIBERTE)	07:25
	PLÉHÉDEL KERMADEC (D54 - INTER.CROAS AUDREN)	07:27
592	LANNEBERT PL.DE L'EGLISE	07:34
8951	LANVOLLON EGLISE (PL.DU G.DE GAULLE)	07:42
23310_2	LANVOLLON PONT LO (D6 - R.DES PRES)_2	07:46
9043	PLÉGUIEN LA CROIX KERIZEL (D79 - INTER.V2)	07:50
	PLUDUAL KERNEL (C4)	07:55
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	08:00

010702D-Rm - PLOUHA - LANVOLLON - PLEHEDEL

	Fréquence: --M---- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	13:15
	PLUDUAL KERNEL (C4 - INTER.KERVOURIOU)_2	13:20
9043_2	PLUDUAL KERNEL (C4 - INTER.KERVOURIOU)_2	13:26
23310	LANVOLLON PONT LO (D6 - R.DES PRES)	13:31
8951_2	LANVOLLON EGLISE (PL.DU G.DE GAULLE)_2	13:36
592	LANNEBERT PL.DE L'EGLISE	13:44
	PLÉHÉDEL TRAOU MENU (D54)	13:50
1046_2	PLÉHÉDEL EGLISE (D54 - PL.DE LA LIBERTE)_2	13:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



010702D-1R - PLOUHA - LANVOLLON - PLEHEDEL

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	17:00
	PLUDUAL KERNEL (C4 - INTER.KERVOURIOU)_2	17:05
9043_2	PLUDUAL KERNEL (C4 - INTER.KERVOURIOU)_2	17:11
23310	LANVOLLON PONT LO (D6 - R.DES PRES)	17:16
8951_2	LANVOLLON EGLISE (PL.DU G.DE GAULLE)_2	17:21
592	LANNEBERT PL.DE L'EGLISE	17:29
	PLÉHÉDEL TRAOU MENU (D54)	17:35
1046_2	PLÉHÉDEL EGLISE (D54 - PL.DE LA LIBERTE)_2	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.



09/04/2025

Centre scolaire de PLOUHA: circuits spécifiques.

010703-1A - LANLEFF - PLEHEDEL - PLOUHA

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS		
586	LANLEFF EGLISE (D21)	07:18
1055	PLÉHÉDEL LA TRINITE (D21 - INTER.RTE DE PENHER - ABRIBUS)	07:20
24089	PLÉHÉDEL PEN AR HOAT (D21 - ABRIBUS)	07:28
1052	PLÉHÉDEL LA JUSTICE (ABRIBUS)	07:29
1053	PLÉHÉDEL KERTHEREZIEN (VC - ABRIBUS)	07:33
	PLOUHA R.RUN EDERN (D786 - INTER.ST HOMME)	07:35
	PLOUHA KERJEAN (INTER.LA TRINITE)	07:50
	PLOUHA 3 LE TURION	07:52
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	08:00

010703-Rm - PLOUHA - PLEHEDEL - LANLEFF

Fréquence: --M---- Transporteur: VOYAGES NICOLAS		
	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	13:15
	PLOUHA KERJEAN (INTER.LA TRINITE)	13:22
	PLOUHA 3 LE TURION	13:24
	LANLOUP VIEUX BREHEC - BOULSEC'H (INTER.RTE DE LA CORNICHE)	13:33
	LANLOUP HALTE LA (ABRIBUS)	13:38
	PLÉHÉDEL KERTHEREZIEN (VC - ABRIBUS)_2	13:45
	PLÉHÉDEL LA JUSTICE (ABRIBUS)_2	13:49
	PLÉHÉDEL PEN AR HOAT (D21)_2	13:50
	PLÉHÉDEL LA TRINITE (D21 - INTER.HENT PEN VIN - ABRIBUS)_2	13:58
	LANLEFF EGLISE (D21)_2	14:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

010703-1R - PLOUHA - PLEHEDEL - LANLEFF

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: VOYAGES NICOLAS	
1510	PLOUHA COLLEGE JEAN LOUIS HAMON	17:05
	PLOUHA KERJEAN (INTER.LA TRINITE)	17:10
	PLOUHA 3 LE TURION	17:11
	LANLOUP VIEUX BREHEC - BOULSEC'H (INTER.RTE DE LA CORNICHE)	17:19
6398	LANLOUP HALTE LA (ABRIBUS)	17:22
1053_2	PLÉHÉDEL KERTHEREZIEN (VC - ABRIBUS)_2	17:26
1052_2	PLÉHÉDEL LA JUSTICE (ABRIBUS)_2	17:29
24089_2	PLÉHÉDEL PEN AR HOAT (D21)_2	17:30
1055_2	PLÉHÉDEL LA TRINITE (D21 - INTER.HENT PEN VIN - ABRIBUS)_2	17:36
586_2	LANLEFF EGLISE (D21)_2	17:38